

LA

Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Solennités de titulaires. — III Extrait d'une circulaire de Monseigneur l'administrateur au clergé du diocèse. — IV Correspondance romaine. — V Le temps de la septuagésime. — VI Le Caré d'Ars et le démon. — VII Sœurs de Sainte-Anne : cérémonie de vêtue. — VIII Aux prières.

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 26 février

Exercices du mois de mars (1) et premier vendredi du mois.

SOLENNITES DE TITULAIRES

Dimanche, le 5 mars

Les titulaires qui tombent cette année entre le 12 mars et le 2 avril, n'auront leur solennité que le IVe dim. du carême. La fête de Saint-Grégoire n'aura pas cette année de solennité.

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Solennité anticipée du titulaire de Saint-Jean-de-Dieu.

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Solennité du titulaire de Saint-Casimir (Ripon), et, par anticipation, de Saint-Thomas-d'Aquin (Billing's Bridge).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennité anticipée de Saint-Thomas-d'Aquin.

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Solennité anticipée de Saint-Thomas-d'Aquin (Compton).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Solennité anticipée de Sainte-Perpétue.

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Solennité anticipée de Saint-Thomas-d'Aquin.

DIOCÈSE DE PEMBROKE. — Solennité anticipée de Saint-Thomas-d'Aquin (Lévesqueville).

J. S.

(1) Indulgences : 10 300 jours chaque jour, pour ceux qui, en particulier ou en public, font pendant ce mois, quelque exercice de piété (prières ou actes de vertu) en l'honneur de saint Joseph ; — 20 indulgence plénière au jour de leur choix en ce mois, ou l'un des huit jours suivants, pour ceux qui auront été fidèles tout le mois à ce pieux exercice, moyennant confession, communion et prière aux intentions du Souverain-Pontife.